



Yaoundé, le 20 JUIN 2025

ADDITIF N°001

A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°00003/AONO-PU/MINEFOP/CIPM//2025 DU 05 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE,
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL AUDIOVISUEL ET INFORMATIQUE DANS LES CENTRES DE FORMATION AUX
METIERS (CFM) DE BANDJOUN, EBEBDA ET MAROUA.

1- Objet de l'Additif à l'Appel d'Offres

Le présent Additif a pour objet la modification des points 6, 10, 13 et 14 de l'Appel d'Offres National ouvert N°00003/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2025 du 05 juin 2025 en Procédure d'Urgence, pour la fourniture du matériel audiovisuel et informatique dans les Centres de Formation aux Métiers de (CFM) de Bandjoun, Ebebda et Maroua.

AU LIEU DE :

AVIS D'APPEL D'OFFRES

6. CAUTION DE SOUMISSION

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée et acquittée à la main et accompagnée du récépissé délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDEC) d'un montant de deux millions (2 000-000) F CFA établie par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure en annexe, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

10- Mode de soumission

Les soumissions seront exclusivement faites en ligne via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le soumissionnaire veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13- RECEVABILITE DES OFFRES

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Appel d'Offres notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main et le récépissé de la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC) ainsi que le non-respect du format de présentation des offres sera déclaré irrecevable.

N.B :

- Une caution de soumission produite et n'ayant aucun rapport avec l'objet de l'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ;
- Une caution de soumission produite en salle pendant l'ouverture des offres sera irrecevable.

Par ailleurs, les pièces du dossier administratif doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs et datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

14. Evaluation des offres

Les critères d'évaluation fixent les conditions minimales à remplir. Il s'agit notamment :

a) Critères éliminatoires

- Absence et/ou non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main et le récépissé de la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC) à l'ouverture des offres ;
 - NB :
 - Une caution de soumission produite et n'ayant aucun rapport avec l'objet de l'Appel d'Offres sera considérée absente ;
 - Une caution de soumission produite en salle pendant l'ouverture des offres sera irrecevable.
- Dossier administratif incomplet ou pièces administratives non – conformes après épuisement du délai réglementaire de 48 heures, accordé pour la fourniture d'une pièce concernée ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non satisfaction des critères d'exclusion ;
- Note inférieure à cinq « oui » sur les six critères de qualification ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire attestant qu'il n'a abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- Absence de la Déclaration d'Intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale signée sur l'honneur ;
- Spécifications techniques inférieure à 80% pour les équipements majeurs ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plate-forme COLEPS.

b) Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères ci-après :

1- Critères d'exclusion

- Références générales du soumissionnaire (preuves d'avoir exécuté des marchés de fourniture d'au moins cent millions (100 000 000) F CFA au cours des cinq dernières années) (2024, 2023, 2022, 2021, 2020) ;
- Références spécifiques du soumissionnaire ; (preuves d'avoir exécuté un marché de fourniture du matériel informatique ou audiovisuel d'au moins cinquante millions (50 000 000) F CFA au cours des trois dernières années (2024, 2023, 2022) ;
- Situation financière de l'entreprise (bilans certifiés (par un Expert-Comptable habilité) avec un Chiffre d'Affaires d'au moins cent millions (100 000 000) F CFA au cours des trois dernières années et la preuve d'accès à une ligne de crédit ou une capacité financière d'au moins égale à la moitié du montant prévisionnel soit soixante-dix-huit millions (78 000 000) F CFA
- Absence des fiches techniques du matériel proposé

2- Critères de qualification

- Conformité des équipements ;
- Planning de livraison ;
- Service après-vente ;
- Garantie des équipements ;
- Personnel d'encadrement ;
- Conditions d'acceptation du marché (CCAP et ST paraphés, datés et signés avec la mention « lu et approuvé »).

Seules les soumissions qui auront satisfait à tous les critères d'exclusion et obtenus au moins cinq « oui » sur les six critères de qualification seront admises à l'analyse financière.

LIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

6. CAUTION DE SOUMISSION

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée et acquittée à la main d'un montant de deux millions (2 000 000) F CFA établie par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure en annexe, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

10- Mode de soumission

Les soumissions seront exclusivement faites hors ligne.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à Nlongkak au plus tard le 04 juillet 2025 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00003/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2025 DU 05 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL AUDIOVISUEL ET INFORMATIQUE DANS LES CENTRES DE FORMATION AUX METIERS (CFM) DE BANDJOUN, EBEBDA ET MAROUA.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

N.B : Une copie numérique, enregistrée sur clé USB ou CD-ROM devra être transmise au Service des Marchés Publics du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sis au 3^{ème} étage de l'immeuble ministériel de Nlongkak, sous plis scellé (clé USB ou CD/DVD contenant les offres administratives, technique et financière) avec indication claire et lisible « copie de sauvegarde » et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00003/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2025 DU 04 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL AUDIOVISUEL ET INFORMATIQUE DANS LES CENTRES DE FORMATION AUX METIERS (CFM) DE BANDJOUN, EBEBDA ET MAROUA.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

N.B : Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

13- RECEVABILITE DES OFFRES

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Appel d'Offres notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main ainsi que le non-respect du format de présentation des offres sera déclaré irrecevable.

N.B :

- Une caution de soumission produite et n'ayant aucun rapport avec l'objet de l'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ;
- Une caution de soumission produite en salle pendant l'ouverture des offres sera irrecevable.

Par ailleurs, les pièces du dossier administratif doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs et datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en un seul temps, le 04 juillet 2025 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINEFOP.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14- Evaluation des offres

Les critères d'évaluation fixent les conditions minimales à remplir. Il s'agit notamment :

c) Critères éliminatoires

- Absence et/ou non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main à l'ouverture des offres ;
 - NB :
 - Une caution de soumission produite et n'ayant aucun rapport avec l'objet de l'Appel d'Offres sera considérée absente ;
 - Une caution de soumission produite en salle pendant l'ouverture des offres sera irrecevable.
- Dossier administratif incomplet ou pièces administratives non – conformes après épuisement du délai réglementaire de 48 heures, accordé pour la fourniture d'une pièce concernée ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non satisfaction des critères d'exclusion ;
- Note inférieure à cinq « oui » sur les six critères de qualification ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire attestant qu'il n'a abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- Absence de la Déclaration d'Intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale signée sur l'honneur ;
- Spécifications techniques inférieure à 80% pour les équipements majeurs ;

d) Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères ci-après :

1- Critères d'exclusion

- Références générales du soumissionnaire (preuves d'avoir exécuté des marchés de fourniture d'au moins cent millions (100.000 000) F CFA au cours des cinq dernières années)-(2024, 2023, 2022, 2021, 2020) ;
- Références spécifiques du soumissionnaire ; (preuves d'avoir exécuté un marché de fourniture du matériel informatique ou audiovisuel d'au moins cinquante millions (50 000 000) F CFA au cours des trois dernières années (2024, 2023, 2022) ;
- Situation financière de l'entreprise (bilans certifiés (par un Expert-Comptable habilité) avec un Chiffre d'Affaires d'au moins cent millions (100 000 000) F CFA au cours des trois dernières années et la preuve d'accès à une ligne de crédit ou une capacité financière d'au moins égale à la moitié du montant prévisionnel soit soixante-dix-huit millions (78 000 000) F CFA
- Absence des fiches techniques du matériel proposé

2- Critères de qualification

- Conformité des équipements ;
- Planning de livraison ;
- Service après-vente ;
- Garantie des équipements ;
- Personnel d'encadrement ;
- Conditions d'acceptation du marché (CCAP et ST paraphés, datés et signés avec la mention « lu et approuvé »).

Seules les soumissions qui auront satisfait à tous les critères d'exclusion et obtenus au moins cinq « oui » sur les six critères de qualification seront admises à l'analyse financière.

2- Les dispositions du présent Appel d'Offres non modifiées par le présent Additif demeurent inchangées.

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CPM (pour information)
- Affichage/Chrono.

